

Le REFLET Municipal



Saint-Adelphe
5811-5774-4116
UNE VAGUE D'ÉNERGIE!

COORDONNÉES

150, rue Baillargeon
Saint-Adelphe, Qc G0X 2G0

HEURES D'OUVERTURE PÉRIODE ESTIVALE

Lundi au Jeudi
8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30
Vendredi
8h00 à 12h00

-  418-322-5721
-  418-322-5434
-  www.st-adelphe.qc.ca
-  st-adelphe@regionmekinac.com
-  Municipalité de Saint-Adelphe
-  Municipalité Saint-Adelphe

Dépôt légal juin-juillet 2025 - 446-parution
Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa
Bibliothèque nationale du Québec, Montréal
Tirage mensuel de 545 copies

Jun &
Juillet
2025

Mot du Maire

Chère concitoyenne, Cher concitoyen

SONDAGE SUR LE PROJET ÉOLIEN DANS MÉKINAC

En effet, tel qu'annoncé ce printemps, la firme LÉGER MARKETING INC. procédera au sondage sur l'ensemble du territoire de Mékinac dans les prochaines semaines.

Chaque adresse sur le territoire de Mékinac recevra par envoi postal un code unique afin de répondre au sondage par courrier électronique. Ce sont les résidents des 8820 adresses qui auront la possibilité de répondre à cet important sondage.

De plus, sur demande, il y aura possibilité d'une version papier du sondage pour les personnes qui seraient plus à l'aise avec cette option.

Également, la firme LÉGER consultera des résidents par téléphone qui n'auront pas répondu au sondage électronique. Ainsi, ce sont 300 résidents qui seront rejoints de cette façon.

Par conséquent, vous recevrez par la poste, en même temps que votre code unique, toutes les consignes afférentes afin de participer à cet important sondage.

Nous vous invitons fortement à prendre quelques minutes pour compléter ce sondage.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

La municipalité de Saint-Adelphe est heureuse de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue parmi nous. Afin de vous informer de l'actualité municipale, nous vous invitons à consulter notre site web au www.st-adelphe.qc.ca. Également, nous vous suggérons de vous inscrire à notre **Infolettre**, à notre page **Facebook** ainsi qu'aux **Alertes municipales**. Pour toutes autres informations ou pour prendre un rendez-vous 418-322-5721.

Paul Labranche
Le maire, Paul Labranche



AFFAIRES MUNICIPALES

RÉSOLUTIONS DE JUIN 2025

- ◆ Paiement du 1^{er} versement de la somme payable par la Municipalité à la Sûreté du Québec au montant de 52 875 \$.
- ◆ Paiement du deuxième versement de la quote part de la MRC de Mékinac au montant de 58 476 \$.
- ◆ Approbation à la Directrice générale à signer le protocole d'entente de Monsieur Julien Gagnon-Richer à titre de journalier saisonnier pour la période estivale.
- ◆ Autorisation au maire et à la directrice générale pour signer l'entente intermunicipale relative à la gestion et à l'utilisation des appareils régionaux.
- ◆ Autorisation à la Directrice générale pour signer la déclaration d'engagement d'entité autorisée avec Esri Canada tel que soumis par la MRC de Mékinac.
- ◆ Adoption du *Règlement numéro 2025-343 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-253 visant à modifier la configuration de certaines zones.*
- ◆ Adoption du *Règlement numéro 2025-344 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-252 visant à modifier les affectations du territoire.*
- ◆ Adoption de la Politique de prévention et de la prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail tel que requis par les modifications requises dans le projet de loi 42.
- ◆ Résolution en lien avec le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Mékinac relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire.
- ◆ Approbation de l'aide financière de 300\$ demandée par la ligue de baseball mineure de Mékinac.
- ◆ Autorisation à la Directrice générale pour aller en appel d'offres pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux 2025-2026.
- ◆ Nomination du conseiller siège numéro 3 (monsieur Jean-Paul Lerat) à titre de contact à l'UDA groupe conseil.
- ◆ Demande d'aide financière par la FADOQ St-Adelphe pour le remplacement des rideaux au Préau.
- ◆ Demande de Monsieur François Déry pour la fermeture d'un tronçon de la rue du Moulin le 7 juin prochain.
- ◆ Autorisation aux comités de chemins privés à utiliser la salle communautaire à titre gracieux pour leur rencontre annuelle.
- ◆ Autorisation à l'Association des propriétaires du chemin Mongrain de tenir leur assemblée annuelle dans la salle communautaire à titre gracieux.
- ◆ Autorisation à un groupe de jeunes scouts pour dormir à la descente de bateau le 7 août prochain.
- ◆ Demandes diverses du comité du Festival Country de la Fabrique de Saint-Adelphe.
- ◆ Entériner la participation de monsieur Claude Thiffault, conseiller, à la 52^e revue annuelle conjointe des Cadets Royaux de l'Armée Canadienne.
- ◆ Résolution concernant l'acceptation du projet de lotissement des lots 6 684 499 à 6 684 503.
- ◆ Autorisation à madame Suzanne Tessier et monsieur Jean-Paul Lerat pour assister à l'AGA du Réseau Biblio le 13 juin 2025 à la Porte de la Mauricie.

CORRESPONDANCE DU MOIS

- Gouvernement du Québec : Programme d'aide à la voirie locale Volet Entretien – 2025-2026 aide maximale accordée de 200 480\$;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec : Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec et ouverture du premier appel à projets dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;
- Office des personnes handicapées du Québec : Envoi de matériel promotionnel de la Semaine québécoise des personnes handicapées, édition 2025 ;
- MRC Mékinac : Révision du Schéma d'aménagement et de développement ;

CORRESPONDANCE DU MOIS (SUITE)

- FADOQ St-Adelphe : Demande d'aide financière pour le remplacement des rideaux du Préau;
- Quilles et Frites (Francis Déry) : Demande de fermeture d'un tronçon de la rue du Moulin (circulation en alternance) le 7 juin prochain;
- Comité des propriétaires du Chemin Mongrain : Demande de prêt de la salle communautaire à titre gracieux pour l'AGA annuelle du comité le dimanche, 22 juin prochain ;

RÉSOLUTIONS DE JUILLET 2025

- Achat d'une thermopompe au coût de 3200\$ excluant les taxes pour le local temporaire du CPE;
- Octroi du contrat pour la préparation des plans et devis, incluant la gestion de l'appel d'offres et recommandations, pour les travaux de remplacement d'un ponceau situé dans le rang Sud-Est à la firme d'ingénierie Stantec au montant de 24 357,10\$ taxes nettes.
- Adoption de la politique provisoire portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle.
- Avis de motion et adoption du projet de Règlement numéro 2025-345 instituant un programme de crédit de taxes pour favoriser l'ajout de logements locatifs multifamiliaux à des fins résidentielles abrogeant le Règlement numéro 2025-342.
- Autorisation de signature de la convention d'aide financière maximale de 17 000\$ de l'Unité Régionale de Loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) concernant le programme 5 « Développement du sport, du loisir et du plein air ».
- Résolution pour autoriser rétroactivement l'embauche de quatre (4) moniteurs, deux (2) accompagnateurs et d'une (1) coordonnatrice pour le camp de jour de la municipalité.
- Signature de l'offre de services Stantec pour le projet de drainage des rues Industrielle, Antonio-Magnan et Baillargeon au montant de 36 225\$ plus taxes.
- Déclaration de soutien municipal au projet résidentiel ayant pour objet le lot 5 802 569 après d'Hydro Québec.
- Déclaration de soutien municipal au projet résidentiel ayant pour objet les lots 5 803 987 et une parties des lots 5 802 750 et 6 031 301 auprès d'Hydro Québec.
- Prêt à titre gracieux de la salle communautaire au CIUSSS MCQ pour le programme P.I.E.D. (programme intégré d'équilibre dynamique) à raison de deux après-midis par semaine du 9 septembre au 27 novembre 2025.
- Appui au projet QADA en faveur des aînés et des clubs de FADOQ.
- Autorisation pour aller en appel d'offres pour le projet drainage des rues Industrielle, Antonio-Magnan et Baillargeon.
- Approbation de la programmation de la TECQ 2024-2028.
- Résolution pour mandater GRH Service Conseil pour faire une soumission des coûts des travaux, la gestion d'appels d'offres et la surveillance de chantier pour le projet MSTA-006.

CORRESPONDANCE DU MOIS

- Gouvernement du Québec : Programme d'aide à la voirie locale volet entretien 2025-2026 aide financière maximale de 200 480\$;
- Ministère des transports et de la mobilité durable : Annonce des investissements 2025-2027 pour la Mauricie et Infolettre aux partenaires municipaux ;
- Fédération québécoise des municipalités : Politique provisoire portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle ;
- Québec 511 : Application mobile et site Web de Québec 511 ;
- Go Recycle : Rapport annuel 2024 ;
- OMH (Office municipale d'habitation de Mékinac) : Extrait du procès-verbal d'une assemblée ordinaire tenue le 2 mai 2025 et ordre du jour du 6 juin 2025;
- MRC Mékinac : Envoi des coordonnées du directeur de proximité CIUSSS Vallée-de-la-Batiscan et invitation au tournoi de golf annuel du 27 août au club de golf le St-Rémi
- CDC Mékinac : Invitation au déploiement de deux projets de territoires ;
- La rentrée scolaire pour tous : Pour tous les citoyens espace public sans numérique le 3 juillet 2025 ;
- Madame Carmen Gagnon : Remerciements pour la soirée reconnaissance du CAB Mékinac du 1^{er} mai dernier ;



SÉANCE DU CONSEIL



Mardi, 12 août 2025 à 20h et Mardi, le 2 septembre à 20h à la salle de la Fadoq de l'Hôtel de Ville

Les séances sont disponibles sur YouTube . Il vous suffit d'inscrire Municipalité Saint-Adelphe dans la recherche

PROCHAINES COLLECTES D'AOÛT 2025

Recyclage et compostage	7 et 21	 	Déchets et compostage	14	 
Compostage	28				

PROCHAINES COLLECTES DE SEPTEMBRE 2025

Recyclage et compostage	4 et 18	 	Déchets et compostage	11	 
Compostage	25				

Ralentissez!

Dans notre village, chaque rue est un lieu de vie. Des enfants jouent, des familles se baladent, des aînés prennent le temps de profiter du moment.

En roulant trop vite, ce ne sont pas que des limites de vitesse que vous dépassez — c'est notre sécurité que vous mettez en danger.

Un accident se produit en une fraction de seconde... Un geste de prudence sauve des vies.

Merci de faire preuve de respect et de bienveillance :

Ensemble, rendons NOTRE MUNICIPALITÉ plus sûre pour tous.



RAPPEL - VACANCES DES BUREAUX MUNICIPAUX



Fermeture pour les vacances **du 28 juillet**
au 1^{er} août 2025 inclusivement

Julie Francoeur, Mélanie Trépanier et Samuel Giroux



Bibliothèque horaire pour l'été

En juillet : Ouvert les mercredis soir de 18h à 20h

En août : Fermée

De retour mardi, le 9 septembre avec l'horaire régulier.

Bonnes vacances!



COMPOST EN MAURICIE : POURQUOI SEULS LES SACS DE PAPIER SONT ACCEPTÉS DANS LE BAC BRUN?

Quand vient le temps de récupérer nos matières compostables à la maison, une question revient souvent : quel type de sac peut-on utiliser dans le bac brun?

Devant les sacs dit compostables, biodégradables ou même oxodégradables, le doute s'installe.

Chez nous, en Mauricie, seuls les sacs de papiers sont acceptés. Un choix qui peut surprendre, surtout lorsqu'on veut bien faire. Mais derrière cette consigne, il y a de bonnes raisons environnementales et techniques. Un mot sur les étiquettes : biodégradable, compostable, oxodégradable... que veulent-elles dire?

Ces mots ont l'air verts, mais ils ne veulent pas toujours dire la même chose — surtout en pratique.

Biodégradable ❌

Il s'agit d'un terme mal défini et non encadré qui peut être appliqué à des sacs qui se dégradent ou se fragmentent dans divers milieux. Ils peuvent être faits de plastiques de source fossiles ou de source végétale.

- Ils ne sont pas encadrés par une norme stricte.
- Leur biodégradation dépend fortement de l'environnement (chaleur, humidité, présence de micro-organismes).
- Ils peuvent mettre des années à se fragmenter, et ce processus peut laisser derrière lui des résidus de plastique (microplastiques) dans les sols.

Oxodégradable ❌

Ces sacs sont faits de plastique fossiles (polyéthylène), auquel on ajoute des additifs chimiques (souvent à base de métaux) pour accélérer leur fragmentation sous l'effet de la lumière, de l'oxygène ou de la chaleur.

- Ils ne se compostent pas.
- Ils se dégradent en petits fragments de plastique, invisibles, mais persistants dans l'environnement.
- Ces particules ne sont pas filtrables et contaminent les sols, le compost ou les eaux.

⚠️ **On parle donc ici de pollution invisible, incompatible avec une gestion responsable des matières organiques.**

Compostable ❌

Ceux-ci sont fabriqués à partir de matières végétales (comme l'amidon de maïs, la fécule de pomme de terre ou la canne à sucre) qui sont transformées en un plastique dégradé par des microorganismes, souvent du PLA (acide polylactique).

- Ils sont certifiés (ex. : EN13432, ASTM D6400, BPI) pour se décomposer dans certaines conditions industrielles de compostage.
- Mais même avec une certification, ils nécessitent des conditions très précises et prolongées : chaleur élevée, taux d'humidité constant, brassage, etc.

Autrement dit, peu importe leur étiquette ou leur composition — biodégradable, compostable ou oxodégradable — ces sacs ne sont pas compatibles avec le compostage municipal en Mauricie. Pourquoi?

- Leur dégradation est trop lente ou incomplète.
- Leur composition est souvent floue ou non filtrable.
- Ils peuvent retenir la matière à l'intérieur ou se fragmenter en microplastiques invisibles.
- Ils doivent donc être retirés manuellement ou mécaniquement dès le début du traitement... puis envoyés à l'enfouissement.

Le sac de papier : un allié simple, naturel et efficace ✅

Le sac de papier, lui, se décompose naturellement à la même vitesse que vos restes de repas. Il ne laisse aucun résidu, ne perturbe pas le processus, et facilite même la collecte en gardant le bac plus propre.

Vous pouvez aussi :

- Utiliser simplement du papier journal pour tapisser le fond.
- Déposer vos matières organiques en vrac, directement dans le bac brun.

Ce sont de bonnes pratiques à la fois écologiques et économiques

Conclusion : UNE QUESTION DE COHÉRENCE

Composter, c'est poser un geste concret pour l'environnement. Mais pour que ce geste ait du sens, il doit s'inscrire dans une chaîne cohérente, du bac de cuisine à l'usine de compostage. En choisissant un sac en papier, vous vous assurez que vos efforts portent fruit — au sens propre comme au sens figuré.



FÊTE DU TRAVAIL

Prendre note que les bureaux de la municipalité seront fermés le : **Lundi 1^{er} septembre 2025**



➡ Rappel: 4^e versement de taxes 15 septembre 2025

Afin d'éviter les frais d'intérêt de 10% et la pénalité de 5%, appliqués sur les versements fait hors délai, assurez-vous de respecter les dates d'échéance sur les coupons de paiement.



Prenez note que le prochain Reflet paraîtra à la mi-septembre pour les mois d'août et septembre

VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES

➔ SAINT-ADELPHÉ DU 15 AU 17 JUILLET 2025 ←

Énergycycle procède entre mai et octobre à la vidange de fosses septiques selon la fréquence établie dans la réglementation soit:

- ◇ Aux 2 ans : Résidence permanente
- ◇ Aux 4 ans : Résidence secondaire
- ◇ Fosses de rétention et puisards, vidange selon l'utilisation

Énergycycle enverra une lettre deux semaines à l'avance, vous informant de la journée prévue pour la vidange de votre fosse afin de pouvoir la préparer. **La présence du propriétaire n'est pas requise lors de la journée de vidange.**

➔ **Vous pouvez consulter le site afin de connaître la date de votre vidange de fosse septique au : www.energycycle.ca**

Cliquer sur l'image fosse septique, ensuite cliquer sur le carré vert mon dossier. Finalement, choisir Saint-Adelphé et inscrire votre adresse.

Vidange planifiée

Les coûts de la vidange de votre installation septique sont facturés à votre Municipalité.

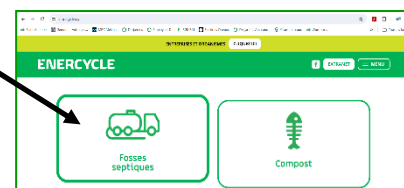
Des frais supplémentaires s'appliquent dans les cas suivants:

- Déplacement inutile de l'entrepreneur
- Vidange de la fosse en urgence ou non planifiée
- Vidange de la fosse en dehors de la saison régulière (mai à octobre)
- Changement de rendez-vous demandé par le propriétaire
- Accessibilité restreinte de la fosse nécessitant une unité spécialisée

⇒ Le camion régulier a besoin d'un passage d'au minimum 3,5m de largeur et 4m de hauteur.

Pour des raisons techniques, il est possible que la vidange n'ait pas lieu le jour convenu.

La vidange serait alors reportée au lendemain.



Rendez-vous fosse septique accessible

- Adresse visible du chemin principal
- Stationnement dégagé, sans véhicule, ni arbre
- Repère visuel (fosse indiquée par un drapeau)
- Dégagement minimal autour des couvercles : 10 cm
- Diamètre minimal des couvercles: 50 cm
- S'assurer que toute la procédure recommandée par le fabricant soit suivie
- Si les couvercles sont vissés ou boulonnés, vous devez les dévisser
- Pour éviter les risques d'accident, sécuriser les couvercles en replaçant deux boulons à la main, jusqu'au moment de la vidange.
- Une fois la vidange effectuée, une affichette vous est remise.
- Barrière ouverte
- Accès rapide et facile à la fosse
- Couvercles déterrés (éloignez la terre)
- Chien attaché loin des couvercles

Energycycle: 819 373-3130